



A tous les arbitres et les clubs de l'ACGF :

Directive concernant les pauses rafraîchissement

- Des pauses rafraîchissement sont possibles uniquement à partir d'une température supérieure ou égale à 30°.
- Seul l'arbitre peut prendre la décision d'accorder une pause rafraîchissement. Il communique sa décision lors du contrôle des passeports à l'entraîneur.
- Pour les matchs d'une durée de 90 min. une pause est possible à la 30' min. et à la 75' min.
- Pour les autres matchs, une pause est possible après 20' min. de chaque mi-temps.
- Les pauses rafraîchissement ne doivent pas durer plus d'une minute.
- Le temps perdu doit être rajouté.